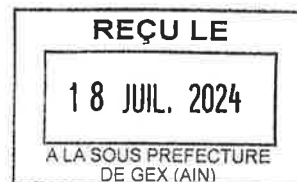


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE **LELEX****Nombre de membres**

afférents au C.M : 11
en exercice : 08
qui ont pris part
à la délibération : 06

SEANCE du 17 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 17 juillet,
à 18h30, le conseil municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation
09/07/2024

Etaient présents : Laurence GROSGURIN, Patrick LEVRIER,
Delphine GABRIEL-ROBEZ, Sacha TREMBLAY,
Jean-Pierre GROSGURIN

Date d'affichage
09/07/2024

Excusé :
Absents : Jacques MERMET Gilles PERONNET

Elue secrétaire de séance : Laurence GROSGURIN

**Objet : PRET RELAIS pour la réfection de route des Monts Jura
et la construction d'un bloc sanitaire
CACE**

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les investissements de l'exercice 2024 soit l'aménagement de la route des monts Jura et la construction d'un bloc sanitaires, il a fait appel à deux organismes bancaires, en les sollicitant pour avoir une proposition de prêt relais in fine pour un total de 620 000 euros (détail 400 000 euros pour l'aménagement de la route des Monts Jura et 220 000 euros pour la construction d'un bloc sanitaire) ceci dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA.

Le conseil municipal,

après avoir pris connaissance des différentes offres,
après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par le Crédit Agricole Centre Est – Site Terralumia – 1 rue Pierre de Truchis de Lays à Champagne au Mont d'Or 69410,

DECIDE d'autoriser Monsieur Roger Grossiord, Maire de Lélex ou son représentant à signer le contrat de prêt selon les caractéristiques suivantes :

PRET RELAIS COURT TERME A TAUX FIXE

Objet	Financement d'investissement
Montant	620 000 euros
Durée	24 mois
Taux fixe	3,87 %

Conditions particulières

Délai de déblocage : Déblocage par tranches possibles, sous réserve d'acceptation du dossier, dans les 3 mois qui suivent l'édition du contrat

• Profil d'amortissement Capital IN FINE, intérêts annuels à terme échu

Remboursement

Anticipé Possible sans indemnité

Frais de dossier 620,00 Euros

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes mesures et à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Pour copie conforme,
Le maire,
R Grossiord



